



CABINET DU PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

PETIT DEJEUNER DEBAT DU PATRONAT
IVOIRIEN

**PROPOS LIMINAIRE DE MONSIEUR LE PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Abidjan, le 06 JUILLET 2017

**Monsieur le Président de la Confédération Générale
des Entreprises de Côte d'Ivoire ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants du corps
diplomatique ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
institutions financières internationales ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des
Organisations Professionnelles et Chambres
Consulaires du Secteur Privé.**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et
Responsables des Entreprises du Secteur Privé ;**

Honorables invités,

Chers amis des médias ;

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre part à ce premier petit-déjeuner débat pour l'année 2017, organisé par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI).

Je suis d'autant plus heureux qu'il s'agit de lancer un cadre de dialogue qui sera complémentaire de ceux existants, notamment le Comité de Concertation Etat/Secteur Privé. Je puis vous assurer qu'après mon passage, je veillerai à ce que les Membres du Gouvernement que vous voudrez bien solliciter puissent se prêter à cet exercice d'échanges.

Je voudrais donc féliciter le Président Jean Marie ACKAH et son équipe pour cette belle initiative.

Je salue le choix du sujet de cette rencontre, à savoir **« la place du secteur privé dans la politique économique du Gouvernement »**. C'est l'importance de ce sujet dans ma vision qui m'a amené à consacrer l'une de mes premières rencontres aux échanges avec le secteur privé, c'était le jeudi 23 février dernier.

La présente rencontre m'offre l'excellente occasion de faire le point des progrès réalisés depuis 2011, sous la Haute Egide **du Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM. Alassane OUATTARA.**

Cette rencontre me permettra, en outre, de présenter les grandes lignes des travaux envisagés pour consolider le rôle moteur du secteur privé, en vue d'accélérer la transformation structurelle de notre économie.

**Mesdames et Messieurs,
Chers opérateurs économiques,**

Après la décennie de crise militaro-politique qu'a connue notre pays, les défis étaient immenses en termes de sécurité, de restauration de la cohésion sociale et de relance de l'économie.

Je puis affirmer aujourd'hui, sans risque de me tromper, que ces défis ont été relevés.

Jugez-en vous-même, cinq ans après l'arrivée au pouvoir du **Président de la République, SEM. Alassane OUATARA**, la Côte d'Ivoire présente l'une des économies les plus dynamiques en Afrique et au monde. Le taux de croissance du PIB s'est établi à environ 9% en moyenne annuelle sur la période 2012-2016.

Au titre de l'année 2016 cette performance économique s'est caractérisée par un taux de croissance de 8,8%, un taux d'inflation quasi-nul et une balance commerciale structurellement excédentaire (3,1% du PIB en 2016). Au niveau des Finances

Publiques, le déficit budgétaire est maîtrisé avec un des ratios de dette publique les plus faibles de la région (42,1% du PIB en 2016).

En 2017, malgré la chute de 35% des prix du cacao, l'un de nos principaux produits d'exportation, le taux de croissance économique devrait se situer autour de **8,5%**, traduisant la capacité de résilience de notre économie.

Au niveau de la sécurité, le Gouvernement a entrepris la réforme en profondeur du secteur de la sécurité et des actions connexes exécutées dans ce cadre. L'indice de sécurité de la Côte d'Ivoire est ainsi passé de 3,8 en janvier 2012 à 1,1 actuellement. La sécurité des personnes et des biens, indispensable à la poursuite satisfaisante des activités économiques, a été restaurée sur l'ensemble du territoire national.

Dans l'exercice de vérité auquel vous me soumettez ce matin, je ne peux éluder les derniers soubresauts militaires que nous avons connus récemment. Je crois qu'il n'a échappé à personne le caractère uniquement pécuniaire des revendications.

Sur ce dossier, le Gouvernement a démontré son attachement au maintien de l'ordre et à la paix dans le pays. En tout état de cause, nous sommes engagés dans l'accélération de la mise en œuvre de la Loi de

programmation militaire qui devrait permettre d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail de l'armée.

En matière d'investissements, d'importants efforts ont été déployés par l'Etat dans le domaine des infrastructures pour améliorer la compétitivité de notre économie. Qu'il s'agisse des routes, des ports et aéroports, du transport urbain, de l'électricité, des TIC et j'en passe, des progrès notables ont été enregistrés.

Globalement, le taux d'investissement est passé de moins de 8,9% en 2011 à plus de 20,5% en 2016. Le secteur privé a pris toute sa part dans cette évolution, puisque le niveau de ses investissements a plus que triplé sur la période, passant de moins de 1.000 milliards à près de 3.000 milliards de francs CFA.

Le Gouvernement s'est, par ailleurs, attelé à renforcer **la diversification de la base agricole** de notre économie à travers la mise en œuvre du PNIA 2012-2016, et à créer les conditions d'une industrialisation plus poussée et compétitive.

Outre le cacao, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui le premier producteur mondial d'anacarde et le premier producteur africain de divers autres produits (huile de palme, hévéa, banane...). Elle met en œuvre un ambitieux programme d'investissement agricole qui

prend en compte l'objectif d'une production vivrière et animale soutenue, compétitive et accessible. La réforme de la filière café-cacao en 2012 a permis de doter cette importante filière d'un mécanisme performant de gestion des prix.

Nous avons pu apprécier récemment l'efficacité de ce mécanisme de stabilisation, puisqu'il nous a permis d'amortir le choc négatif important subi à travers la baisse significative des prix internationaux du cacao.

J'ajouterai qu'en sus de la diversification de sa base agricole, le pays améliore également chaque jour l'exploitation de son potentiel minier, ce qui lui permet de ne pas dépendre uniquement de quelques spéculations.

Au niveau de l'environnement des affaires, qui intéresse au plus haut point nos amis de la CGECI, les multiples réformes ont été réalisées. Elles ont permis à notre pays d'être reconnu entre 2014 et 2015 parmi les dix Etats les plus réformateurs au monde. Notre classement au *Doing Business* de la Banque Mondiale est ainsi passé de la 168^e place en 2010 à la 139^e place en 2016.

Les mêmes évolutions ont été relevées en matière de gouvernance. Alors que nous avions la 146^e place en 2010 au niveau de l'indice de perception de la

corruption de *Transparency International*, le pays occupe aujourd'hui la 108^e place. Sur la même période, il a également progressé de la 44^e à la 21^e place suivant l'indice Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine.

Certes, nous devons travailler davantage à améliorer notre rang au niveau de ces différents classements des pays, mais il faut reconnaître que notre progression a été significative.

Ces progrès notables ont eu lieu dans un contexte marqué par une **gestion prudente des finances publiques**, qui a permis de rétablir, depuis 2012, les grands équilibres financiers de l'Etat.

Cette gestion prudente est couplée à une politique d'endettement mesurée, en vue d'assurer la soutenabilité de la dette.

Le ratio dette publique sur PIB de la Côte d'Ivoire est aujourd'hui de 42,1%, projeté à 42,7% à la fin de 2017 en prenant en compte les ressources mobilisées dans le cadre de l'Eurobond 2017.

Ce ratio est l'un des plus faibles de l'UEMOA, largement en-dessous de la norme communautaire de 70%, nous classant parmi les pays à risque de surendettement modéré selon le FMI.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le voyez, nous avons ensemble accomplis beaucoup de progrès. Mais, notre objectif d'assurer l'émergence de notre pays à l'horizon 2020, notre volonté de maintenir un taux de croissance économique élevé, soit 8,2% en moyenne sur la période 2017-2020, exige que nous allions plus loin.

Le Plan National de Développement (**PND**) **2016-2020**, fixe les grandes priorités de développement soutenues par un ambitieux programme d'investissements de **30.000 milliards de francs CFA**.

Ce plan, qui vise à assurer la transformation structurelle de notre pays, traduit notamment notre volonté d'accorder davantage de place au secteur privé dans le développement de la Côte d'Ivoire. En effet, **60%** du financement du **PND 2016-2020** devraient venir du secteur privé, notamment à travers des investissements directs ou des partenariats public-privé.

Pour permettre cet accompagnement du secteur privé, le Gouvernement a comme priorité :

1. l'accélération des réformes, en vue de renforcer le rôle clé du secteur privé pour une croissance économique forte et inclusive,

2. l'amélioration de la compétitive de notre économie à travers, notamment, le développement et la modernisation des infrastructures et le développement du capital humain,
3. le renforcement de la diversification de l'économie par la transformation des matières premières, avec une forte implication des PME,
4. la restructuration et le développement du secteur financier national.

1/S'agissant des réformes, de nombreuses mesures spécifiques sont envisagées.

Sur le plan de la justice, par exemple, les dispositions seront prises pour garantir une meilleure exécution des décisions de justice et accélérer la création des tribunaux de commerce à l'intérieur du pays. D'ores et déjà, les délais dans lesquels les tribunaux de commerce devront rendre leur décision ont été limités à 90 jours. En outre, le Gouvernement prépare la mise en place de la Cour d'Appel du Commerce d'Abidjan.

Au niveau du foncier, la procédure et le coût d'immatriculation des terres dans le foncier rural seront revus et simplifiés. C'est la mission assignée à l'Agence Foncière Rurale (AFOR) dont l'opérationnalisation est attendue pour le deuxième semestre de 2017.

Les efforts du Gouvernements portent également sur l'assainissement et la rationalisation du foncier urbain. Ceci traduit l'aboutissement de l'objectif visé avec la mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire. Il s'agit d'assurer la sécurité du foncier tant pour les populations que pour les acteurs des secteurs public et privé.

Quant à la fiscalité, elle devra connaître une évolution permettant l'élargissement de l'assiette. Je voudrais souligner que dans ce domaine, nous avons récemment procédé à la digitalisation des procédures de paiement des impôts (télé-déclaration et télépaiement) ainsi qu'au lancement du livre foncier électronique.

Au niveau de l'administration, le Gouvernement approfondira le vaste chantier d'informatisation et de dématérialisation des procédures administratives qu'il a entamé.

Il sera également procédé à la révision du statut général de la Fonction Publique, pour l'orienter davantage vers la culture de l'excellence. Un accent particulier sera mis, par ailleurs, sur la formation des cadres ainsi que la restructuration de l'Ecole Nationale d'Administration.

Le Comité National pour la Modernisation de l'Administration constitue le cadre pour améliorer ce

processus en vue de faire de notre administration un acteur important du partenariat public privé.

2/En ce qui concerne la compétitivité de l'économie, l'accent sera mis sur le développement des infrastructures.

Je veux parler des routes, du réseau ferroviaire, des ports, de l'énergie, etc. Les capacités électriques seront doublées (de 2000 à 4000 MW) afin de faire de la Côte d'Ivoire le hub en matière de fourniture d'électricité de l'Afrique de l'Ouest.

Nous veillerons, également, à disposer de leviers-clés dans les secteurs structurants de l'économie tels que les TIC avec l'achèvement et l'exploitation de **7000 km de fibres optiques.**

Nous savons, **chers amis du secteur privé**, que les questions relatives aux coûts des facteurs de production et à l'efficacité du port d'Abidjan vous tiennent à cœur.

Sur ce point, l'approche qui sera privilégiée sera toujours celle de la concertation, en vue d'éviter des ajustements tarifaires trop brutaux pouvant obérer la compétitivité des entreprises. Concernant les ports, singulièrement celui d'Abidjan, des zones de stationnement seront construites afin d'éliminer

l'engorgement constaté actuellement et assurer la fluidité du trafic. Dans ce contexte, la compétitivité de nos ports et de l'aéroport international d'Abidjan constitue des axes majeurs de réflexion au niveau du Gouvernement.

Plus globalement, le Gouvernement met en oeuvre un ensemble de plans sectoriels, dans tous ces domaines que nous comptons exécuter pour améliorer significativement la compétitivité d'ensemble de notre économie.

Ces travaux continueront à se faire avec vous, à travers le cadre de concertation Etat/secteur privé. La prochaine session du Conseil de Concertation que nous tiendrons dans les semaines à venir permettra de constater, j'en suis convaincu, des avancées notables dans le sens de la levée des contraintes.

Le renforcement de la compétitivité de notre économie se fera également par la qualité de nos ressources humaines. C'est pour cela que les formations scientifiques, techniques et professionnelles seront dorénavant mieux adaptées aux besoins du marché du travail. Le secteur privé est largement associé aux réformes entreprises dans ce sens.

3/Pour ce qui est du renforcement de la diversification, la priorité sera accordée à l'expansion du secteur secondaire de notre économie.

L'objectif visé est de mettre en place un environnement permettant de relever significativement le taux de transformation de nos principaux produits de base. A cet effet, la révision du Code des Investissements entreprise par le Gouvernement vise à rationaliser et à optimiser les avantages fiscaux en vue notamment de soutenir les efforts de diversification de notre économie.

Dans cette optique, de nouvelles zones industrielles seront créées. Je puis déjà affirmer que la zone industrielle rénovée de Yopougon ainsi que celle sise au PK 24 de l'autoroute du nord seront mises à la disposition des opérateurs économiques dans les plus brefs délais.

Afin de mieux impliquer les PME dans ce processus de transformation locale, des dispositions annexes au code des investissements seront prises pour dynamiser les PME, tout en créant une synergie avec le programme PHOENIX.

La mise en œuvre d'une politique dite de contenu local ou "*local content*", qui permet notamment de réserver des quotas à la sous-traitance locale sur les grands

projets d'investissement, améliorera la portée de ce programme de promotion des PME.

Le Gouvernement a opté pour une approche intégrée de résolution des contraintes à la transformation qui prend en compte les contraintes d'infrastructures, de technologies et de financement.

Le Gouvernement bénéficie à ce titre du soutien des institutions financières internationales, notamment de la Banque Mondiale à travers la mise en œuvre du programme Bird Enclaves Cacao et Anacarde.

L'objectif est de passer d'un taux d'un peu plus de **30% de transformation pour le cacao** à un taux de **50 à 60%**, et d'un taux de transformation d'environ **7%** pour l'anacarde à un taux de **50% à l'horizon 2020**.

A terme, c'est notre capacité de transformation et d'exportation qui devra s'accroître. C'est pour cela que nous veillerons au renforcement du guichet unique du commerce extérieur et à l'opérationnalisation de la stratégie nationale d'exportation.

4/Enfin, en ce qui concerne la restructuration et le programme de développement du secteur financier, la stratégie du Gouvernement est mise en œuvre dans le cadre du Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI).

L'intégration des acteurs (assurances, banques, microfinances, marché financier) vise à assurer l'approfondissement du secteur financier. Nos actions sont soutenues par les partenaires techniques que je voudrais saluer.

La Côte d'Ivoire fait partie des cinq pays retenus pour la phase pilote du projet de développement du secteur privé dans le cadre de l'IDA 18. La fenêtre prévue à cet effet permettra à la SFI et la MIGA d'améliorer le financement du secteur privé par des garantis, des bonifications de taux d'intérêts et d'autres mécanismes de facilitation au profit des PME. Il est également prévu dans ce cadre le renforcement de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (**BRVM**).

Toutes ces initiatives visent à renforcer la place financière régionale que constitue Abidjan. Il s'agit de répondre de façon substantielle aux besoins de financement de notre économie, à travers une plus grande mobilisation de l'épargne intérieure et sa transformation par des acteurs viables et compétitifs.

Mesdames et Messieurs,
Chers invités,

Les efforts que nous entreprenons s'accompagneront de la mise en œuvre d'une politique budgétaire à même de soutenir nos investissements et de renforcer nos dépenses de sécurité.

Cette politique budgétaire s'inscrira toutefois dans une stratégie de gestion de la dette à moyen terme permettant de consolider la stabilité macroéconomique.

Bien entendu, la stabilité politique sans laquelle tout ceci n'est point possible, sera renforcée. La nouvelle constitution dont notre pays s'est doté viendra renforcer davantage notre stabilité institutionnelle et consolider l'état de droit, la démocratie, le respect des libertés et la justice.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour finir, dire que la Côte d'Ivoire est promise à un avenir riche en opportunités économiques. Le pays bénéficie d'une croissance forte et soutenue, d'un cadre macroéconomique performant et résilient ainsi que d'une économie dans laquelle des investissements importants se réalisent.

Ces fondements solides de notre économie ont été reconnus et salués par la Communauté Financière Internationale lors du roadshow pour l'Eurobond 2017.

En outre, la récente élection de la Côte d'Ivoire en qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU constitue un gage de confiance de la Communauté Internationale.

Dans ce contexte, le Gouvernement compte sur la contribution de tous et en particulier du secteur privé, en vue de maintenir notre dynamique économique, facteur indispensable pour la création d'emplois et la réduction rapide de la pauvreté.

Les échanges que nous aurons tout à l'heure permettront donc d'apporter des éléments spécifiques de réponse à vos préoccupations.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite un bon appétit.